

CARTOGRAPHIE DES MILIEUX HUMIDES POTENTIELS

La MRC rend disponible une cartographie des milieux humides potentiels pour l'ensemble de son territoire. Cette cartographie a été réalisée par Canards Illimités dans le cadre d'un important partenariat, soit le projet *Cartographie détaillée des milieux humides du territoire de l'Estrie phase 2*.

Pour afficher la cartographie, vous devez accéder à l'outil cartographique SiGALE, choisir l'accès « Contribuable » et la municipalité qui vous intéresse. Une fois dans l'outil cartographique, vous appuyez sur l'onglet « Thèmes », puis « Gestion des thèmes ». Une fois le menu déroulant apparu, vous appuyez sur le nom de la municipalité, « Renseignements géographiques d'ordre naturel » et « Milieux humides potentiels ».

Qu'est-ce qu'un milieu humide

Le terme « milieu humide » désigne en fait plusieurs types de milieux. Tous ces milieux ont en commun deux caractéristiques :

1. Une végétation dominée par des plantes indicatrices de milieux humides, c'est-à-dire adaptées à un sol inondé.
2. Un sol ayant des caractéristiques démontrant un engorgement d'eau temporaire ou permanent.

Ils peuvent être d'origine naturelle ou anthropique (créé par l'homme). Ils sont recouverts d'eau de façon permanente ou temporaire. Une définition figure dorénavant dans la [Loi sur la Qualité de l'environnement, article 46.0.2](#).

La cartographie des milieux humides fait la distinction entre 7 classes de milieux :

- Eau peu profonde (EP);
- Marais (MS);
- Prairie humide (PH);
- Marécage (ME);
- Tourbière omprothrophe, ou Bog (BG);
- Tourbière minérothrophe, ou Fen (FN);
- Tourbière boisée (TB).

Certaines classes sont facilement reconnaissables, par exemple un marais ou un milieu en eau peu profonde. Alors que d'autres classes, tels un marécage ou une prairie humide, ne sont reconnaissables que par un œil averti capable d'identifier certains types de plantes qui ne poussent que dans ces milieux, ou encore en fonction du type de sol présent.

Pour la description complète de chacune des classes, vous pouvez consulter la dernière section du présent document intitulée *Classification détaillée des milieux humides*, ou visiter la page « [Comprendre](#) » du site www.milieuxhumides.com.

La méthodologie et ses limites

L'inventaire des milieux humides a été effectué par photo-interprétation en utilisant les photos aériennes numériques en mode stéréoscopique les plus récentes et d'autres données complémentaires sur le relief, l'hydrologie, la végétation et les sols. La cartographie est par la suite validée par des survols aériens, par des visites sur le terrain et la consultation de diverses données complémentaires. Au total, 465 visites d'observation terrain ont été réalisées, plus de 3 000 photos prises et 3 survols aériens effectués pour prendre 648 photos obliques.

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques s'est positionné comme un partenaire majeur dans ce projet. Il a aussi développé conjointement avec Canards Illimités la méthodologie de cartographie, ce qui en fait une donnée d'autant plus fiable et reconnue.

Bien que la méthode employée pour réaliser la cartographie soit exemplaire, celle-ci ne peut pas remplacer une étude de caractérisation terrain permettant une délimitation précise de chacun des milieux. Ainsi, la cartographie des milieux humides potentiels n'a pas de valeur légale puisque seule une étude de caractérisation réalisée sur le terrain par un professionnel ou un titulaire d'un diplôme reconnu par la Loi sur la qualité de l'environnement permet d'identifier un milieu humide au niveau de la législation provinciale.

Par ailleurs, seuls les milieux humides d'une certaine dimension peuvent être identifiés par photo-interprétation. La présente cartographie ne répertorie que les milieux humides de 3000 m² et plus (32 300 pi²). Ainsi, le fait que la cartographie des milieux humides potentiels n'affiche aucun milieu humide sur votre propriété ne garantit pas l'absence de milieux humides. La réalité terrain prévaut sur la cartographie.

Pourquoi une cartographie des milieux humides?

La MRC a décidé d'être partenaire dans le projet *Cartographie détaillée des milieux humides du territoire de l'Estrie* à des fins de planification du territoire et pour la réalisation du [Plan régional des milieux humides et hydriques](#). Il est préférable de connaître la présence de milieux humides avant de prendre des décisions importantes pour le développement du territoire, par exemple l'implantation d'une nouvelle entreprise ou bien la poursuite d'un développement résidentiel. Cette connaissance permettra d'ajuster le tir afin de protéger ces milieux et éviter des coûts supplémentaires en infrastructures et en compensation pour la destruction des milieux.

Les milieux humides remplissent des fonctions écologiques importantes. Ils abritent une biodiversité particulière et jouent un rôle dans la régulation de l'eau : réapprovisionnement des nappes phréatiques; atténuation des inondations; maintien du débit des cours d'eau pendant les périodes de sécheresse. Ils peuvent également jouer un rôle dans la lutte contre les changements climatiques puisqu'ils séquestrent une grande quantité des émissions de gaz à effet de serre.

Questions fréquentes / foire aux questions

Comment un milieu humide est-il identifié « légalement »?

Bien que certaines municipalités de la MRC disposent de normes relatives aux milieux humides, ce sont davantage les normes provinciales issues de la Loi sur la qualité de l'environnement (la Loi) qui protègent les milieux humides et qui établissent la méthode légale d'identification et de délimitation des milieux. En vertu de cette loi (article 46.0.3), seule une étude de caractérisation/délimitation réalisée sur le terrain par un professionnel ou un titulaire d'un diplôme reconnu par la Loi permet d'identifier un milieu humide au niveau de la législation provinciale.

Est-ce que je peux faire modifier la cartographie?

Tel que mentionné précédemment, la cartographie des milieux humides potentiels n'a pas de valeur légale : c'est la réalité terrain qui prévaut. Ainsi, une délimitation d'un milieu humide réalisée dans le cadre d'une étude de caractérisation terrain par un professionnel ou un titulaire d'un diplôme reconnu par la Loi a préséance sur la cartographie. Il n'est donc pas nécessaire de modifier la cartographie.

Je souhaite réaliser des travaux à proximité ou dans un milieu humide cartographié. Que dois-je faire?

Il est bon d'avoir comme premier réflexe d'éviter tous travaux dans les milieux humides. Vous épargnerez ainsi temps et argent pour votre projet. Lorsque vous n'avez pas d'autre

choix que d'effectuer des travaux en milieu humide, peu importe la nature (agricole, forestière, résidentielle, etc.) vous devez contacter votre inspecteur municipal pour obtenir les permis municipaux nécessaires. Celui-ci pourra également vous orienter vers l'obtention des autorisations nécessaires auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Le MELCCFP est responsable de faire respecter la Loi qui veille à la protection des milieux humides et de délivrer les autorisations ministérielles.

MELCCFP Estrie

770, rue Goretti

Sherbrooke (Québec) J1E 3H4

Téléphone : 819 820-3882

Courriel : estrie@environnement.gouv.qc.ca

Pour en savoir plus

Pour des questions générales sur la réglementation entourant les milieux humides et hydriques au Québec, voir le site <https://www.milieухumides.com>.

Classification détaillée des milieux humides

La présente classification est tiré de : *Canards Illimités Canada et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 2020. Cartographie détaillée des milieux humides du territoire l'Estrie phase 2- Rapport technique. 53 pages.*

Eau peu profonde

Milieu humide dont le niveau d'eau en étiage est inférieur à deux mètres et comprenant les étangs isolés, de même que la bordure des zones fluviales, riveraines et lacustres. Ces zones font la transition entre les milieux humides normalement saturés d'eau de manière saisonnière et les zones d'eau plus profonde. Il y a présence de plantes aquatiques flottantes ou submergées ainsi que des plantes émergentes dont le couvert fait moins de 25 % de la superficie du milieu.

Marais

Milieu humide généralement rattaché aux zones fluviales, riveraines et lacustres, dominé par une végétation herbacée (émergente, graminéoïde) couvrant plus de 25 % de sa superficie. Les arbustes et les arbres, lorsque présents, couvrent moins de 25 % de la superficie du milieu. La végétation s'organise principalement en fonction du gradient de profondeur de l'eau et de la fréquence des rabattements du niveau d'eau et de la nappe phréatique. Le niveau d'eau, variant selon les marées, les inondations et

l'évapotranspiration, fait en sorte que le marais, ou une partie de celui-ci, est inondé de façon permanente, semi-permanente ou temporaire. Généralement sur un sol minéral, organique (tourbe limnique) ou une mixture organo-minérale.

Prairie humide (sous-classe de marais)

Marais exondé la majeure partie de la saison de croissance et se distinguant par la dominance d'une végétation de type graminéoïde, se développant en colonies denses ou continues. Une végétation arbustive et arborescente peut être présente (transition vers un marécage).

Marécage

Milieu humide souvent riverain, qui est inondé de manière saisonnière, lors des crues, ou caractérisé par une nappe phréatique élevée. On trouve également des marécages isolés qui sont alimentés en eau par le ruissellement ou par des résurgences de la nappe phréatique. Ces milieux sont dominés par une végétation ligneuse, arbustive et arborescente, dont le couvert est supérieur à 25 % de la superficie totale. Le sol minéral présente un mauvais drainage ainsi que des signes caractéristiques d'oxydation (mouchetures).

Tourbière

Milieu humide où la production de matière organique (peu importe la composition des restes végétaux) a prévalu sur sa décomposition. Il en résulte une accumulation naturelle de tourbe qui constitue un sol organique. La tourbière possède un sol mal drainé et la nappe phréatique est au même niveau ou près de la surface du sol. On reconnaît deux grands types de tourbières : ombrotrophe (bog) et minérotrophe (fen), selon leur source d'alimentation en eau. Les sols sont constitués essentiellement de matière organique plus ou moins décomposée atteignant au moins 30 cm d'épaisseur.

Tourbière ombrotrophe (bog)

Milieu humide ouvert¹ alimenté principalement par les précipitations, qui est faible en éléments nutritifs et plutôt acide. Le bog est dominé par des sphaignes et des éricacées. Certains bogs comportent des mares.

Tourbière minérotrophe (fen)

Milieu humide généralement ouvert¹ alimenté par les eaux de précipitations et par les eaux d'écoulement (de surface et souterraines). Par conséquent, il est généralement plus riche en éléments nutritifs et moins acide qu'un bog. Les fens se retrouvent souvent dans le bas des pentes et dans les dépressions, longeant les cours d'eau, où il y a une bonne circulation d'eau et de nutriments. La végétation d'un fen varie selon l'humidité du sol et les nutriments qui y sont apportés. Cette dernière est plutôt diversifiée et généralement

¹ Dont le couvert de la végétation arborescente de plus de 4 m fait moins de 25 % de la superficie totale.

dominée par un couvert herbacé, notamment de cypéracées ainsi que de bryophytes, d'arbustes et d'arbres.

Tourbière boisée (sous-classe de tourbière)

Tourbière se distinguant par une végétation arborescente (hauteur supérieure à 4 m) dont le couvert couvre plus de 25 % de la superficie totale. Les tourbières boisées se trouvent souvent en périphérie des bogs ou des fens, ou correspondent à un stade particulier du développement de ces écosystèmes. Les arbres qui les occupent sont généralement adaptés aux mauvaises conditions de drainage et aux sols pauvres.